



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98491

VALABLE JUSQU'AU 02/07/2026

ÉDITÉ LE

17/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/07/2013

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/06/2024
30 000

Raison sociale : ENERGIE 2000 PLUS

7 ALLEE DES ENTREPRENEURS
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS

Siret : 794 456 921 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0031707

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 427457250003

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 427457250003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 03 86 28 33 67

Fax :

Portable :

Site Internet : www.energie2000plus.com

E-mail : accueil@energie2000plus.com

Responsabilité légale :

GROUPE ENERGIE BATIMENT (827 895 129) / THOMAS SEBASTIEN PRÉSIDENT /
THOMAS SÉBASTIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/07/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	07/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/07/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/07/2023
o Chaudière bois	07/12/2023
o Poêle ou insert bois	07/12/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	03/07/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	03/07/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/07/2023
o Ventilation mécanique	03/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.